

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-068 - Finances - EPIC Fontainebleau Tourisme – Budgets 2024  
et attribution d'une subvention pour l'exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017), Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD  
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

**Rapporteur : M. Laurent ROUSSEL**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Les orientations 2024 pour l'EPIC Office de tourisme du Pays de Fontainebleau sont les suivantes :

1. Estimation de la taxe de séjour à 890 K€ (Versement par ChateauForm de la taxe de séjour collectée sur 2022 et 2023 - montant exceptionnel cette année ; reliquat de versements hôteliers sur 2021-2022 pour 63 K€ ; Mercure et CNSD occupés par délégations étrangères pendant les Jeux Olympiques).
2. Subvention d'équilibre en 2024 à 70 K€ (correspondant à la subvention 2023 de 200 K€, déduction faite de 100 K€ versés exceptionnellement cette année par ChateauForm (rattrapage 2022/2023) et déduction faite des 30 K€ de Series Series qui n'a pas eu lieu en 2023 mais qui a été encaissé)
3. Une évolution des charges salariales résultante des accords de branche, le pourvoi des postes vacants, la prévision de la fin de mise à disposition pour deux agents de la CAPF au Grand Parquet et le besoin RH dû à la montée en charge de dossiers tels que le dispositif Centres de Préparation aux Jeux.

Budget Principal :

- Soutien de la CAPF aux grands événements : calibrage maintenu à périmètre équivalent à 145 K€ (70 K€ Festival de l'Histoire de l'Art ; 75 K€ + 10 K€ Django Reinhardt pris en charge par Fontainebleau Tourisme, Series Series n'aura pas lieu en 2024)
- Budget action plan de communication externe /marketing de 160 K€
- Subvention de la Communauté d'agglomération à 70 K€

## Stratégie et plan d'actions :

Le plan d'actions 2024 découle de la stratégie votée par le CODIR de l'EPIC en novembre 2023. Cette stratégie a défini :

### Les marqueurs du territoire

La forêt, le pré-impressionnisme – le patrimoine artistique, les sports de plein-air, l'escalade de bloc, impérial – royal, le château, le cheval, le charme « à la française » et la Seine

### Les cibles de clientèle

Individuels Couples urbains (principalement d'Ile-de-France), familles, locaux, sportifs de plein air (pratiquants ou visiteurs), national et international et Groupes : associations, scolaires, TO, MICE, national et international

### Les marchés

France : Principalement d'Ile-de France, toutes cibles / Forum Loisirs Culturels (en lien avec le Comité Régional du Tourisme)

Destinations Nature (en lien SMA), MICE Paris Région (en lien avec le Comité Régional du Tourisme), Equita Lyon

International : Clientèles individuelles principalement Corée (en lien Paris Je t'Aime et Comité Régional du Tourisme), USA France 360 (en lien Atout France)

Multi marchés : Clientèles individuelles et groupes

Rdv en France

### La marque de destination

Voyage au Pays de Fontainebleau

Objectifs : Faire destination de voyage, inciter à la découverte du territoire et développer le séjour

Supports, parmi lesquels... Carnet de voyage, site internet et plan du Pays de Fontainebleau

### Gestion des ressources humaines :

Le budget RH 2024 prend en compte 2 éléments ;

- Les tickets restaurants pour l'ensemble des collaborateurs
- Le transfert du salaire de la responsable Groupes du budget principal vers le budget annexe

### Investissement :

Les investissements prévus concernent les outils de travail (avec prise en compte du télétravail et le projet de déménagement pour rassembler les équipes tourisme dans un même lieu) dont la refonte du site Internet, la poursuite de l'amortissement des bornes numériques (installation de celle de Bois-le-Roi en 2023). Il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

### Budget Annexe :

En accord avec l'administration fiscale, ce budget porte en direct les masses salariales des activités soumises à la TVA.

Nous comptabilisons 8 salariés de l'EPIC affectés à l'exploitation du Grand Parquet, et remboursés à l'euro près par la CAPF. Nous avons dû remplacer 2 agents qui ont mis fin à leur disposition courant 2023. Nous conservons un poste d'alternant.

2 ETP du pôle développement commercial seront directement affectés sur ce budget.

Des actions seront menées pour le développement commercial en 2024 : poursuite de l'aménagement des espaces boutique dans les Bureaux d'Information Touristique incluant une gamme de produits boutiques dérivés et identitaires, développement des dépôts vente pour valoriser l'artisanat et les produits locaux, évolution de la solution Regiondo en place de marché (outil de commercialisation des prestations en ligne), développement des visites guidées à l'attention des individuels.

Investissement :

L'EPIC poursuivra, avec les hôteliers et les hébergeurs qui le souhaitent, la mise en place de tablettes interactives pour leur clientèle, leur faisant bénéficier du système d'information touristique APIDAE. Ce programme est soutenu par la Région et le Département, aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire.

Les budgets détaillés par natures sont également joints en annexe.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter, par chapitres, les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024 de l'EPIC, conformément aux documents budgétaires présentés en annexe,
- Approuver le versement d'une subvention de 215 000 € à Fontainebleau Tourisme pour l'exercice 2024 décomposée comme suit :
  - o 70 000 € de subvention de fonctionnement
  - o 145 000 € de soutien aux grands événements
- Préciser que le versement de la subvention de fonctionnement sera effectué en quatre fois sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme à chaque trimestre,
- Préciser que le versement de la subvention de soutien aux grands événements sera effectué sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme et sous réserve que les événements concernés aient lieu,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

**Décision :**

L'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Adopter, par chapitres, les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024 de l'EPIC, conformément aux documents budgétaires présentés en annexe,
- Approuver le versement d'une subvention de 215 000 € à Fontainebleau Tourisme pour l'exercice 2024 décomposée comme suit :
  - o 70 000 € de subvention de fonctionnement
  - o 145 000 € de soutien aux grands événements
- Préciser que le versement de la subvention de fonctionnement sera effectué en quatre fois sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme à chaque trimestre,
- Préciser que le versement de la subvention de soutien aux grands événements sera effectué sur présentation d'une demande de versement effectuée par Fontainebleau Tourisme et sous réserve que les événements concernés aient lieu,

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

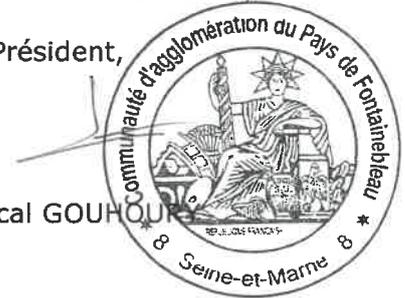
Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUJON



Certifié exécutoire le- **5 AVR. 2024**  
Date de mise en ligne le- **5 AVR. 2024**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240405-2024-068-DE  
Date de réception préfecture : 05/04/2024